

Le 19 janvier 2016

Recensement de la population : Internet est maintenant le mode de collecte privilégié

Jeudi 21 janvier 2016

L'enquête de recensement 2016 en Guadeloupe se déroule du jeudi 21 janvier au samedi 20 février pour les communes de moins de 10.000 habitants et au samedi 27 février pour les communes de plus de 10.000 habitants.

Comme chaque année, la collecte du recensement de la population est réalisée en partenariat avec les communes, sous le contrôle technique et méthodologique de l'Insee.

Le **recensement par internet** est maintenant le mode de collecte privilégié. Il est proposé à tous les habitants vivant en résidence principale. Une notice d'information contenant un code d'identification et un mot de passe uniques ainsi que toutes les informations nécessaires est transmise aux ménages par l'agent recenseur.

Ce mode de collecte présente de nombreux avantages : une unique visite de l'agent recenseur au ménage, une économie de papier, une réponse plus facile (l'enquêté est parfaitement guidé, des filtres permettent de lui éviter les questions ne le concernant pas), une confidentialité préservée, un gain en temps.

Une seule adresse pour tout savoir

[Le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

Ce site informe sur la collecte de recensement et son utilité avec notamment des outils ludiques à partager sur les réseaux sociaux (animations, infographies...).

Les communes ont également à leur disposition des outils spécifiques pour accompagner leur communication locale tout au long de la collecte pour leur affichage public, leur journal municipal et leur site internet.

Pour savoir si l'on est enquêté en 2016

- Cette année, les communes de moins de 10 000 habitants concernées en Guadeloupe sont : **Gourbeyre, Capesterre-de-Marie-Galante, Grand-Bourg et Saint-Louis.**
- Les habitants **des communes de 10 000 habitants ou plus** peuvent **se renseigner auprès de leur mairie** afin de savoir si leur logement est concerné par l'enquête de recensement 2016. Les communes de 10 000 habitants ou plus sont enquêtées chaque année par sondage : Les Abymes, Baie-Mahault, Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau, Le Gosier, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Petit-Bourg, Pointe-à-Pitre, Saint-Claude, Saint-François, Sainte-Anne, Sainte-Rose.

Plus d'informations sur **www.insee.fr**

Bilan démographique de la Guadeloupe

La croissance démographique en 2013 : un équilibre précaire

Insee Analyses Guadeloupe

Au 1^{er} janvier 2013, 402 119 habitants résident en Guadeloupe. Sur les cinq dernières années, l'accroissement annuel est quasi nul (+ 0,02 %). Ainsi, la Guadeloupe figure parmi les cinq régions françaises présentant les plus faibles taux d'accroissement. À l'inverse, la Guyane est la région la plus dynamique (+ 2,2 %) tandis que la population martiniquaise diminue (– 0,6 % par an).

Le départ des jeunes natifs est la principale cause du déficit migratoire. Sur la période 2003-2008, un départ sur trois est effectué par un jeune âgé de 15 à 24 ans contre une arrivée sur dix. Ceux-ci partent pour suivre des études ou démarrer leur vie professionnelle dans l'hexagone.

Toutefois, ce déficit est en partie atténué par le flux migratoire des personnes nées hors de Guadeloupe. Les arrivées de jeunes actifs de plus de 25 ans accompagnés de leurs jeunes enfants en constituent la principale composante.

Les flux migratoires accentuent le déséquilibre entre les hommes et les femmes. En 2012, on dénombre en Guadeloupe 116 femmes pour 100 hommes (106 en France métropolitaine). La très forte proportion de femmes sur le territoire s'explique notamment par le vieillissement de la population et une espérance de vie des femmes guadeloupéennes supérieure de sept ans à celle des hommes. Par ailleurs, le solde migratoire des femmes est moins déficitaire que celui des hommes.

Le solde migratoire déficitaire a des conséquences sur la structure de la population et accentue le vieillissement de la population. Ainsi, le taux de natalité a diminué en raison d'une représentation plus faible des femmes en âge de procréer et en particulier de celles âgées de 25 à 34 ans.

Le ralentissement de l'accroissement du solde naturel est également lié à l'augmentation du nombre de décès, en lien avec le vieillissement de la population. En 2013, près de 3 000 personnes sont décédées contre 2 500 en 1999. Le taux de mortalité de Guadeloupe est de 7,3 décès pour 1 000 personnes, plus faible de 1,2 point que celui de France métropolitaine.

Le vieillissement de la population guadeloupéenne et le déséquilibre hommes-femmes entraînent une augmentation du nombre de personnes vivant seules. En 2012, un tiers des ménages est composé d'une seule personne. Cette situation découle notamment de l'augmentation du nombre de personnes âgées, la part des personnes vivant seules augmentant avec l'âge.

Par conséquent, bien que la population reste stable, le nombre de ménages augmente fortement (7,3 %) entre 2007 et 2012. Cette tendance à la décohabitation contribue à une réduction importante de la taille des ménages. En 2012, un ménage guadeloupéen est composé en moyenne de 2,4 personnes.

Contact Presse :

Gérald Servans : 05 90.99.36.79, gerald.servans@insee.fr

ou SR971-Correspondant-INSEE-Contact@insee.fr

La publication est disponible sur le site de l'Insee/guadeloupe, rubrique « Publications »/ Insee Analyses.